

Simulations de profils de droits de scolarité

Réunion du 18 juin 2002

Louis Chauvel et Jean-Paul Fitoussi

Nul ne connaît pour l'instant le revenu réel des parents des étudiants de Sciences-Po, et les seules données consultables sont issues de simulations effectuées avec des enquêtes françaises représentatives, déformées en fonction de caractéristiques connues des parents des étudiants (notamment, les profils de Catégories socioprofessionnelles CSP).

Une première note de recherche proposait une comparaison des revenus des parents des étudiants de Sciences-Po à celle de la population française (dans son entier d'une part, des couples de quinquagénaires, de l'autre). Cette première note établissait que les parents des étudiants de Sciences-Po sont très différents de la population de référence, et disposent d'un niveau de vie de l'ordre de 70 à 100 % (selon les centiles retenus) plus élevé que celui de la population française. Pour autant, ce premier travail en permettait pas de réfléchir plus avant à une évaluation de profils de droits de scolarité, pour la raison que la source mobilisée alors (Enquête Budgets des ménages, INSEE) correspond plus à un déclaratif volontaire des ménages qu'à une mesure objective.

La nouvelle source consultée ici (une source issue de l'enquête Emploi de l'INSEE complétée par les ressources déclarées) permet en revanche de se rapprocher au mieux de sources fiscales telles que les services de Madame Ghislaine Fau les traitent (en fonction du revenu déclaré rapporté au nombre de parts fiscales).

Une notion centrale : le revenu déclaré par part fiscale

La difficulté des comparaisons de revenus entre ménages de composition variée provient de ce que leur tailles différentes impliquent des charges distinctes. C'est pourquoi nous fonderons l'ensemble du raisonnement en euros (et Keuros) par « parts fiscales » du ménage (1 par adulte du couple, 1/2 par enfant à charge jusqu'au 2^e ; 1 si famille monoparentale, ou à partir du 3^e enfant). L'avantage de ce « revenu déclaré par part fiscale » est de permettre une réelle comparaison des populations.

La nouvelle source de données permet de repérer l'écart probable en termes de revenus entre la population française et la population Sciences-Po.

Ecart de revenus par part fiscale France et Sciences-Po (K-euros/part)

centiles	Couples		Couples de 50	Sc-Po
	France entière	France entière	à 59 ans	simulation
5	2,3	3,6	4,2	9,0
10	4,8	5,4	6,9	13,3
15	6,2	6,7	8,9	16,8
20	7,4	7,7	10,2	19,3
25	8,5	8,7	11,5	21,6
30	9,5	9,6	12,7	23,8
35	10,5	10,4	13,9	25,9
40	11,4	11,2	15,1	27,1
45	12,3	12,1	16,3	29,0
50	13,3	13,0	17,6	30,7
55	14,4	14,0	18,9	32,8
60	15,5	15,0	20,4	34,4
65	16,7	16,2	21,9	37,3
70	18,2	17,5	23,7	41,4
75	19,9	19,1	25,6	43,0
80	21,9	20,9	28,0	47,8
85	24,7	23,5	31,3	57,3
90	28,6	27,2	35,6	67,7
95	36,2	34,1	45,0	78,9

90	28,6	27,2	35,6	67,7
91	29,6	28,2	37,2	68,9
92	30,8	29,3	38,9	69,4
93	32,4	30,6	40,7	71,0
94	33,9	32,3	42,6	77,6
95	36,2	34,1	45,0	78,9
96	38,7	36,8	48,9	81,9
97	42,2	40,2	54,1	91,5
98	47,9	45,2	62,4	101,0
99	60,1	56,2	76,8	103,4

Note : dans la population française entière, la médiane (centile 50, qui sépare en deux parts égales la population) est de 13,3 K€/Part, la médiane des couples est similaire ; les couples de quinquagénaires (haut du cycle de vie) sont à 17,6 ; la médiane des parents d'étudiants de Sciences-Po à 30,7 (voir méthode de simulation dans la note précédente). Le décile supérieur est détaillé par centile.

La simulation permet de mesurer les conséquences de la situation présente et de trois scénarios possibles.

Scénario S0 :

situation actuelle : 1050 € acquittés par 80 % des étudiants, 20 % étant exonérés.

Scénario 1 :

un premier seuil à 250 € pour le premier quintile Sciences-Po (= centile 75 de la population française), puis 750 € supplémentaires par vingtile (=cinq centiles) de la population française.

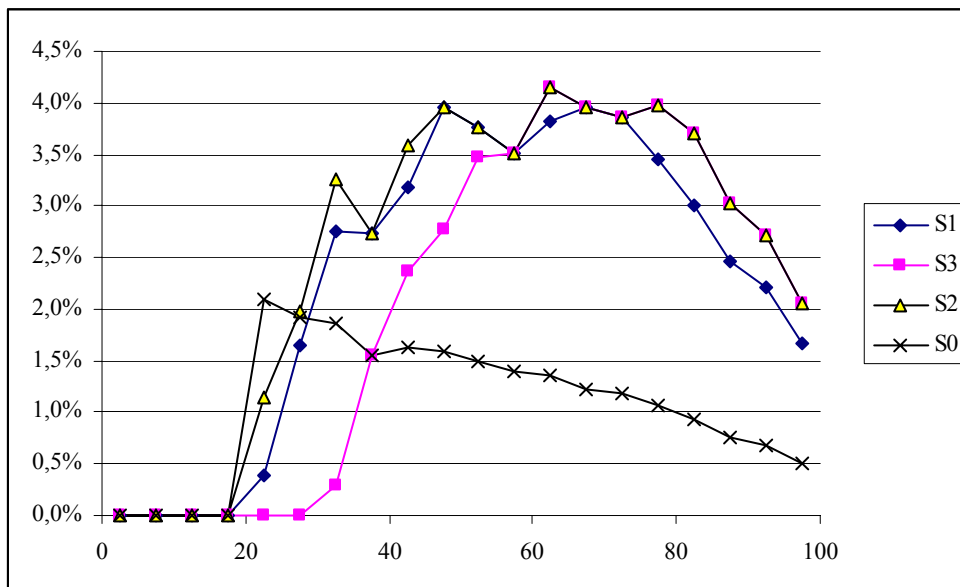
Scénario 2 :

un premier seuil à 1000 € pour le 6^e décile de la population des couples quinquagénaires, puis 750 € supplémentaires par décile de la population des couples quinquagénaires.

Scénario 3 :

un premier seuil à 1000 € pour le 3^e quartile (centile 75) de la population des couples quinquagénaires, puis 750 € supplémentaires par vingtile (=cinq centiles) de la population des couples quinquagénaires.

Taux de contribution (part du revenu des parents en %) des 3 scénarios présentés (selon le centile de la population Sciences-Po)



SO					
tranches	Droits (€)	SEUILS	NB	Pour cent	
	0	<19.33	797	19,9	- €
	1000	19.33	3203	80,1	3 203 328 €
Total			4000	100,0	Total = 3 203 328 €

S1					
tranches	Droits (€)	SEUILS	NB	Pour cent	
	0	<19.9	847	21,2	- €
	250	19.9	192	4,8	47 881 €
	1000	21.9	232	5,8	231 656 €
	1750	24.7	482	12,0	843 343 €
	2500	28.6	768	19,2	1 919 654 €
	3250	36.2	1480	37,0	4 808 462 €
Total			4000	100,0	Total = 7 850 996 €

S2					
tranches		SEUILS	NB	Pour cent	
	0	<20,35	886	22,2	- €
	1000	20,35	307	7,7	307 280 €
	1750	23,69	488	12,2	854 379 €
	2500	28,01	775	19,4	1 936 696 €
	3250	35,638	613	15,3	1 992 288 €
	4000	45,028	930	23,3	3 721 185 €
Total			4000	100,0	Total = 8 811 828 €

S3					
tranches		SEUILS	NB	Pour cent	
	0	<25.6	1365	34,1	- €
	1000	25.6	317	7,9	316 609 €
	1750	28.0	364	9,1	637 218 €
	2500	31.3	411	10,3	1 026 385 €
	3250	35.6	613	15,3	1 992 288 €
	4000	45.0	930	23,3	3 721 185 €
Total			4000	100,0	Total = 7 693 684 €